

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with multiple columns showing train schedules for various stations like Cahors, Mercuès, Parnac, etc., with times and service types.

Cahors, le 30 Juillet 1874

Les journaux et les lettres de Paris de mardi soir, ne mettent pas en doute une nouvelle défaite de la gauche sur la question de la dissolution.

La présence de tous les députés à leur poste vient de porter ses fruits. Les bureaux de l'Assemblée nationale ont donné, mardi, une majorité considérable au parti conservateur.

- Dans le 1er bureau. — M. Malartre est nommé par 23 voix contre 16 données à M. Schœlcher.
2e bureau. — M. Pagès Dupont, par 28 voix contre 16 données à M. Bardoux.

Sur ces quinze commissaires, quatre seulement appartiennent aux fractions de la gauche; ce sont MM. Cocherie, Gauthier de Rumilly, Ernest Picard et Jules Dufaure.

La commission s'est réunie immédiatement après sa nomination. Un long débat s'est ouvert. M. Ernest Picard et les autres membres de la gauche se sont montrés opposés en principe à tout projet de vacances.

Revue des Journaux

Français.

C'est le 27 juillet que s'est ouverte à Bruxelles, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, la conférence provoquée par le gouvernement russe, où les différentes puissances ont été invitées à envoyer leurs délégués.

tient au christianisme, et si les principes de ces droits ont été posés au milieu des siècles troublés et violents du moyen-âge, c'est à l'Eglise catholique et à la France que l'histoire doit d'abord en attribuer l'honneur.

Il serait cependant tout à fait vain de se faire illusion sur les difficultés que les représentants des puissances rencontreront à Bruxelles. L'état actuel de l'Europe est tel, que les différentes puissances éprouvent à l'égard les unes des autres des sentiments qui rendent délicates les délibérations communes.

Si l'état général de l'Europe suffit à expliquer ces défiances de l'opinion, elles sont encore, dans une certaine mesure, excitées par le projet de convention internationale que le journal le Nord a publié dans son numéro du 21 juin.

Les principes de certaines dispositions soumises à la conférence ont paru se rapprocher d'une manière fâcheuse des pratiques que, dans de récentes occasions, l'état-major général des armées allemandes avait pu suivre.

Patrie.

La presse radico-républicaine s'indigne à la seule pensée que la commission des Trente ait osé projeter d'investir le maréchal de Mac-Mahon du droit de dissoudre la Chambre électorale.

me, tant grand fut-il. Qu'est-ce, en effet, que le droit de dissolution à l'encontre d'une Assemblée issue du libre suffrage des citoyens, sinon, dans sa forme la plus brutale, la négocier de la souveraineté nationale ?

Si l'aversion des journaux de la gauche pour le droit de dissolution était sincère, nous aurions de la peine à nous l'expliquer, car elle accuserait d'une profonde ignorance des faits et gestes de leur propre parti.

Que fut la Convention, sinon la très humble et très obéissante esclave du club des Jacobins et de la Commune de Paris ? N'est-ce pas sous la pression des sections, conduites par leurs présidents et mises en mouvement par la Montagne elle-même, qu'elle prenait d'ordinaire ses plus graves décisions ?

Etait-elle réactionnaire aussi, la Constituante de 1848, qui, à sa première séance, proclamait dix-sept fois la République par acclamation unanime !

De 23 au 26 juin, la même Constituante fut l'objet d'une nouvelle agression plus formidable encore. On n'avait projeté rien moins que de la noyer sous le pont du Carroussel.

L'Assemblée législative, qui vient un an après, n'est guère plus heureuse. Le 13 juin, l'artillerie de la garde nationale, soulevée par le colonel Guinand, se dispose à marcher contre la représentation nationale. A la tête des insurgés, on compte MM. Ledru-Rollin, Rattier, Boichot, Mais l'insurrection avorte par la couardise de quelques-uns de ses chefs; et, du Palais-Royal, où elle a débuté par la recrue solennelle des gardes nationaux révoltés, elle se traîne misérablement jusqu'aux Arts-et-Métiers, pour s'achever par la bouffonnerie du vastas.

L'Assemblée de 1871, à peine réunie à Bordeaux, se sent à son tour directement menacée dans sa liberté. Une partie de la députation de Paris fait cause commune avec des bandes à la solde du parti radical expédiées de la capitale pour un coup de main. Il faut appeler tous les jours autour du théâtre où les députés délibèrent, deux bataillons d'infanterie de marine et un escadron de cuirassiers.

A Versailles, le danger grandit encore. La Commune ne se contente plus de réclamer la dissolution immédiate de la Chambre « des ruraux », elle met à prix la tête de chacun de ses membres et en particulier celles de MM. Jules Favre, Picard, Jules Simon. Le républicain émérite Ranc est à la tête de la sédition que M. Henri Rochefort, ex-membre du gouvernement de la Défense nationale, attise de sa plume. L'Assemblée ne sort victorieuse de la sanglante bataille commencée le 18 mars, où elle a risquée sa vie, que pour entendre demander impérieusement sa dispersion par 150 des siens. Toute la gauche entreprend une vaste campagne dissolutionniste qui embrasse la France entière, de Paris jusqu'au plus humble village, et M. Gambetta parcourt les départements en proclamant, au milieu d'insultes violentes, que la Chambre de Versailles n'est plus « qu'un cadavre attendant le fossoyeur. »

Voilà l'histoire. Depuis plus de quatre-vingts ans, il n'y a pas eu, en France, une seule Assemblée parlementaire, librement élue, que les républicains n'aient calomniée, dénoncée, menacée, affaiblie, violée et reviolée à satiété; une seule Assemblée qu'ils ne se soient arrogé le droit de dissoudre par la force, quelquefois même de jeter à l'eau comme un simple sergent de ville, cette Assemblée fût-elle par eux soupçonnée de modérantisme, ou fût-elle montre d'un radicalisme transcendant. De nos jours, comme autrefois, l'émeute républicaine précipita de leur siège présidentiel indifféremment Vergnaud, ou Dupin, Boissy-d'Anglas ou M. Buchez.

Le bruyant respect des prétendus démocrates pour la souveraineté nationale, représentée par les élus du suffrage universel, n'est qu'une comédie; il ne va pas au delà de leurs fantaisies révolutionnaires. Ce qu'ils révèrent dans leurs discours, ils le vilipendent dans leurs actes; et s'ils refusent aujourd'hui au maréchal de Mac-Mahon le droit de dissoudre le Parlement au nom de la loi, c'est parce qu'ils entendent, comme par le passé, se le réserver à eux seuls au nom de la force. Car ils n'y ont pas renoncé; et il n'est douteux pour personne que si l'Assemblée du 8 février avait siégé, dès le début de sa législature, au Palais-Bourbon, il y a beau temps qu'elle aurait eu son 15 mai ou son 4 septembre.

Informations

Dans son numéro du 28 juillet, le *Pays* se prononce pour la dissolution. Ayant cité le *Pays* avant hier, nous devons constater cette tendance différente.

La congrégation des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul vient de perdre une de ses coopératrices les plus éminentes et les plus dévouées, la sœur Gabrielle, qui a succombé mercredi soir à Elancourt (Seine-et-Oise), où elle dirigeait depuis plusieurs années l'asile rural fondé par M. l'abbé Mequignon. Issue d'une riche famille, entourée de tous les avantages matériels qui rendent l'existence facile, et ornée de tous les dons de l'esprit et du cœur qui la font brillante, Laure Gabillot, cédant à une vocation irrésistible, renonça au monde qui s'ouvrait devant ses vingt ans sous les plus riantes couleurs, et elle revêtit l'humble robe des filles de Saint-Vincent-de-Paul. Alors commença pour elle une tâche de dévouement et d'abnégation sans bornes qui force l'admiration et commande le respect même des hommes les plus incrédules et les plus pervers.

Le *Figaro* vient de paraître. Dans un numéro très spirituel et très ingénieux, il raconte et commente sa suppression et ce qui la suivit.

Notre honorable et sympathique confrère déclare qu'il soutiendra le septennat du maréchal de Mac-Mahon et qu'il continue à être comme par le passé, monarchiste-conservateur.

Voici l'article que M. de Villemessant publie en tête du *Figaro* de lundi.

« Après quinze jours de suspension, *Figaro* reparait. La situation de notre pays est trop grave pour que j'occupe le public de mes doléances. Les preuves de sympathie qui me sont arrivées de toutes parts me suffisent; elles m'ont donné la certitude, — ce qui est pour moi une grande récompense — que le *Figaro* tenait une certaine place au foyer des honnêtes gens.

« J'ai défendu toute ma vie, et avec une grande ardeur, la monarchie légitime, la seule, à mon avis, qui puisse faire le bonheur de la France et, qui le croirait? les légitimistes se sont joints à la gauche pour demander la suppression de mon journal.

« Nous venions de crier *bravo* au Message du chef de l'Etat, avec un peu trop de passion je le reconnais, et c'est le gouvernement qui nous suspend; cela paraîtrait étrange dans un autre pays que le nôtre.

« Si le journal que j'ai l'honneur de diriger n'avait représenté que mes seuls intérêts, je remboursais immédiatement tous les abonnements, le *Figaro* cessait de paraître, et je suis certain, je le dis avec orgueil, qu'en me retirant je tuis un journal utile.

« Enfin, qu'on me permette d'ajouter, que s'il y avait quelques journaux comme le mien, faisant passer la France avant la couleur du drapeau, Henri V serait depuis huit mois sur le trône, entouré de sa vaillante et sympathique famille.

« A qui me demandera si le *Figaro* va modifier sa ligne de conduite, voici ma réponse: Je me cramponnerai de toutes mes forces au septennat du maréchal de Mac-Mahon et je resterai plus que jamais — conservateur-monarchique. »

Les journaux bonapartistes publient la profession de foi adressée par leur candidat, M. Le Provost de Launay, aux électeurs du Calvados. D'après le *Figaro*, cette profession de foi est très habile, et mêle adroitement le Septennat à l'Empire, de façon à ne mécontenter personne:

Vous savez que, par conviction comme par devoir, je suis resté fidèle à l'Empire et au principe de la souveraineté nationale.

Mais, homme d'ordre, et ennemi déclaré des agitations stériles, je pense, avec le chef de l'Etat, « qu'il n'est pas de devoir plus impérieux que celui qui consiste à assurer au pays, par des institutions régulières, le calme, la sécurité, l'apaisement dont il a besoin. — J'appuierai donc franchement et loyalement, pendant toute sa durée légale, l'autorité tutélaire de l'illustre maréchal de Mac-Mahon, dépositaire impartial des pouvoirs publics et protecteur inébranlable de la Société. »

La *Gazette des Tribunaux* annonce que l'instruction de l'affaire du colonel Stoffel vient de se terminer par une ordonnance de non-lieu.

Espagne.

Les journaux allemands, font grand bruit de l'exécution du capitaine Schmidt, qui, étant pris pour un espion prussien, a été fusillé par les carlistes à Estella.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officieux de M. de Bismark, annonce que des vaisseaux prussiens ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement sur les rivages du nord de l'Espagne.

L'Angleterre ne saurait voir certainement ce commencement d'intervention maritime d'un œil favorable; l'Allemagne le comprend bien, du reste; aussi, pour détourner les soupçons de l'Angleterre, se serait-elle empressée d'insinuer que sa démonstration visait uniquement la France et les prétendues immixtions de celle-ci dans les affaires d'Espagne.

Nous n'avons pas besoin de dire que c'est là un simple prétexte, auquel l'Angleterre ne se laissera sans doute pas prendre.

Quelques faits insignifiants de passage clandestin de la frontière par certains personnages

carlistes, ou par certaines caisses d'armes ou de munitions, ne suffisent pas pour accuser la France d'avoir donné sciemment son appui à la cause de don Carlos; nous ne pouvons donc voir, dans la prétention de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qu'une allégation destinée à colorer un désir, depuis longtemps conçu, du reste, par la Prusse, de faire sentir son action dans la Péninsule.

L'*Evening-Standard* publie la lettre suivante, écrite par un ancien officier de l'armée anglaise, actuellement au service de don Carlos, qui répond aux prétendues accusations d'atrocités lancées contre les carlistes:

« Monsieur l'éditeur,

« Je compte sur votre impartialité pour me permettre de faire quelques observations au sujet d'une lettre de votre correspondant publiée le 18.

« Dans cette lettre, je lis ces mots: « Les carlistes ont commis de tels actes de sévérité et de cruauté, qu'aucun gentleman ou officier anglais n'oserait chercher à les justifier. » J'ai moi-même été officier dans l'armée anglaise, je puis me dire un gentleman, je certifie que les représailles du général Dorregaray sont parfaitement justifiées par les lois de la guerre.

« En considérant les incendies d'Abarzuza, de Zabal et de Villatuerta et les destructions des champs et des récoltes, je trouve que le général du roi aurait manqué à son devoir s'il eût laissé de tels actes impunis.

« Votre correspondant oublie de dire que les républicains ont fusillé, le 26 juin dernier, treize prisonniers carlistes. Il est malheureusement vrai de dire que ce sont les troupes humaines de Madrid qui, depuis longtemps, ont donné l'exemple de ces exécutions de prisonniers, et moi-même, l'année dernière, alors que je gisais blessé à Vidania, il a fallu un miracle pour m'arracher à cette destinée.

« Quant au capitaine Schmidt, il fut tué comme espion et non comme correspondant; le seul papier trouvé sur lui était un passe-port délivré par Concha, donnant ordre de laisser passer librement à travers les lignes républicaines « le capitaine d'artillerie allemand Schmidt. » Toutes les apparences étaient contre lui, et les accusations d'espionnage contre des sujets allemands se sont trouvées si souvent vérifiées, que le fait de sa nationalité ne pouvait plaider en sa faveur.

« Parlant de l'impossibilité pour le général Zabala de fusiller un officier étranger qui tomberait entre ses mains, votre correspondant a choisi un bien malheureux exemple, de l'humanité républicaine, car je suis « ce volontaire irlandais, » dont il parle, gisant, blessé, et couvert par la protection de la Croix-Rouge.

« J'ai failli être achevé. J'ai vu à mes côtés un Français assassiné à cause de sa nationalité.

« Les officiers étrangers savent le sort qui les attend s'ils tombent entre les mains des humains républicains. Mais j'ose croire qu'aucun d'eux, au moment de la mort, ne criera comme un chien fouetté, ainsi que l'a fait le capitaine Schmidt, officier allemand, correspondant et espion.

« En vous remerciant de m'avoir accordé une place dans vos colonnes, je suis, etc.

« W. H. LEADER,

« Capitaine d'état-major à l'armée royale du Nord.

« Libourne, 23 juillet. »

L'*Evening Standard* fait remarquer que les renseignements fournis concordent avec les faits établis par M. Furley, autre gentleman anglais qui, dans les ambulances, a soigné beaucoup de républicains.

Chronique locale

et méridionale.

Nous empruntons au compte rendu officiel de la séance du 27 juillet, à l'Assemblée nationale, l'incident suivant qui intéresse les instituteurs:

M. Ernoul. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un rapport, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Maurice, relative au traitement et à la retraite des instituteurs.

L'urgence a été déclarée par une décision précédente de l'Assemblée. Je crois que, dans les conditions où nous sommes placés, le renvoi de la proposition doit être ordonné à la commission du budget.

M. Pagès Dupont. Cette proposition viendrait-elle en temps utile pour être discutée cette année? M. Ernoul. Il serait bon qu'elle pût venir pro-

chainement en discussion. L'Assemblée en décidera.

M. Pagès Dupont. Le sort des instituteurs devrait être amélioré par le budget même de 1875, qui est en cours de discussion.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué, et la proposition sera renvoyée, s'il n'y a pas d'opposition... (Non! non!), à la commission du budget.

La question du casernement est loin d'être résolue, comme semblaient l'annoncer hier quelques-uns de nos confrères.

Malgré toute la bonne volonté du conseil municipal et de la commission qu'il a nommée; malgré les efforts de M. le préfet, les exigences du génie militaire seraient telles, que tout accord semblerait impossible. L'administration de la guerre est bien loin de montrer la même condescendance, le même désir d'entente que notre édilité. Il est bon de faire des sacrifices dans l'intérêt de la ville, mais ils ne peuvent et ne doivent jamais excéder les ressources qu'elle possède.

Voilà ce qui ressort des informations que nous avons puisées à bonne source. Espérons que le ministère de la guerre montrera un peu plus de bonne volonté et ne demandera pas à la ville de Cahors, plus qu'il ne demande aux autres villes de garnison.

Les examens pour les aspirants et aspirantes au brevet de capacité viennent d'avoir lieu à Cahors. En voici les résultats:

ASPIRANTES.

Cinquante aspirantes étaient inscrites et ont répondu à l'appel de leur nom.

43 ont été éliminées à la suite des épreuves écrites.

7 ont été admises aux épreuves orales et définitivement reçues dans l'ordre de mérite suivant:

Mlles Guéneau, Marguerite, 1; Mathieu, Marie, 2; Borie, Virginie, 3; Borie, Marguerite, 4; Moncany, Eulalie, 5; Cépède, Adèle, 6; Alran, Clémentine, 7.

ASPIRANTS.

Cinquante-quatre aspirants étaient inscrits; 45 seulement ont répondu à l'appel.

Sur ce nombre, 32 ont été éliminés pour les épreuves écrites.

13 ont été admis aux épreuves orales.

12 ont été déclarés dignes du brevet de capacité dans l'ordre de mérite suivant:

MM. Pons, Louis, avec la mention *bien*, 1; Soyris 2; Pousson 3; Boé 4; Amadien 5; Taurand 6; Jalby 7; Darnis 8; Girma 9; Loumel 10; Grambos 11; Larnaudie 12.

La distribution des prix aux élèves du collège des Petits-Carmes, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, dans la matinée de mercredi, 29 du courant.

Aucune solennité. Point d'estrade, point d'autorités, nulle invitation; ni musique, ni chant, ni discours d'usage. Un certain nombre de parents étaient venus assister à la simple proclamation des récompenses décernées à leurs enfants. Tout se ressentait du deuil récent que cause à l'Etablissement des Petits-Carmes la mort du vénéré prélat, Mgr Bonamie, archevêque de Calcédoine.

L'année dernière, c'était lui qui, malgré ses infirmités, avait bien voulu présider, hélas! pour la dernière fois, cette émouvante fête de famille. A ses côtés, il voyait les représentants de la magistrature, de l'armée, du clergé, des diverses administrations de la ville. Il se sentait heureux de couronner, de bénir encore cette jeunesse du Lot, qu'il aimait d'une affection profonde. Que de conseils sages, que de paternelles exhortations, que d'instructions salutaires, pleines de science et de cœur, ne s'était-il pas plu à lui adresser, depuis sa retraite à Cahors, tant que ses forces le lui permirent! Apôtre éminent de la Champagne, ayant occupé avec honneur des charges importantes dans l'Eglise, il lui était doux d'utiliser les loisirs de sa solitude, en consacrant à son pays natal les restes d'une vie qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.

Aussi, à ses funérailles où la cité tout entière, par son universel concours, rendit justice à ses vertus, le collège des Petits-Carmes tint-il à honneur de figurer, au complet, dans le cortège. C'était tout ensemble un hommage mérité et un acte bien légitime de reconnaissance pour le vénéré défunt.

Sous l'empire des mêmes sentiments, la solennité a été supprimée pour la distribution. La conscience publique a ratifié cette mesure commandée par les plus délicates convenances.

Nous ne dirons rien de la proclamation des

prix, sinon que, comme toujours, elle a été couverte plus d'une fois de nombreux applaudissements. Chaque classe a eu ses vainqueurs, ses lauréats, heureux et fiers de succès laborieusement obtenus. Le dessin, la musique, les langues vivantes, l'Anglais et l'Allemand, viennent prouver qu'à côté des études classiques, les cours secondaires savent, dans le programme des Petits-Carmes, occuper un rang distingué. La fanfare avait dû imposer silence à ses instruments de cuivre : quand la famille est en deuil, l'heure n'est pas aux joyeux accords. Néanmoins, par son zèle, par ses dispositions bien cultivées, la fanfare avait mérité des récompenses qui ont été décernées à plusieurs de ses membres.

Il convient, en terminant ce bref compte-rendu, de mentionner ceux des élèves qui ont été reçus bacheliers ès-lettres dans la précédente distribution. Voici leurs noms :

- Ausset Joseph, de Lalbenque, 1^{er} de série.
- Besse Antoine, de Pechpeyroux.
- Gouiraudou Paul, de Duravel, 1^{er} de série, avec la mention *Bien*.
- Laparra Honoré, de Douelle.
- Malaval Augustin, de St-Victor, 1^{er} de série, avec la mention *Assez bien*.
- Nouailhac Ludovic, de Martel, 1^{er} de série.
- Pechméja Pierre, de Sauzet.

Signalons encore, parmi les lauréats le plus souvent couronnés :

- En philosophie. — Tinel, Argueyrolles, Marty, de Lacoste.
- En rhétorique. — Espéret Jean, Maury.
- En seconde. — Girma, Bousquet, Vignal, Calvet.
- En troisième. — Debaige, Perboyre, Bex, Lagarde.
- En quatrième. — Bouyssi, Dulac, Guiches, Véry.
- En cinquième. — Redon, Meulet, Rescoussié, Costes.
- En sixième. — Marquès, Grimal, Arènes, Carpentier.
- En septième. — Malaval ch., Linon, Laparra, Bataille.
- En huitième. — Darnis, Theil, Maturié.
- Dans les cours de Français. — Dugès, Foulquié, Pons, Dols, Cammas, Latapie, Solacroup, Boutaric, Cagnac, Cuxac, Tulet, Trabouyer.

La rentrée des classes est fixée au jeudi 1^{er} octobre.

Dans sa séance de lundi dernier la *Société des Etudes du Lot* a décidé qu'un concours littéraire, scientifique et artistique serait ouvert, pour 1875.

Nous nous empresserons de faire connaître le programme, aussitôt qu'il sera arrêté.

Sur la liste des sociétés qui prendront part, le 30 août prochain, au concours musical de Périgueux, nous remarquons l'orphéon de Cahors et la fanfare de Souillac.

L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance de samedi 25 juillet, a nommé M. de Cardaillac à la place d'académicien libre, en remplacement de M. le vicomte Delaborde, nommé secrétaire perpétuel.

M. de Cardaillac est notre compatriote. Originaire du haut Quercy, il est parent très rapproché des deux jeunes officiers de la garde mobile du Lot qui se sont distingués dans la rude campagne de l'armée de la Loire, et dont l'un fut cruellement blessé et emporté sur un canon par les soldats de la compagnie qu'il commandait.

AVIS. — Les négociants et fabricants du département du Lot qui, par application de la loi du 26 novembre 1873, voudraient faire apposer le poinçon de garantie de l'Etat sur leurs marques de commerce ou de fabrique, peuvent s'adresser dès à présent, les mardi et samedi, de 9 h. à 11 h. 1/2 du matin, au bureau de la garantie des matières d'or et d'argent, ouvert à Bordeaux (Gironde), rue de Foy, n° 8.

Le directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Toulouse fait savoir aux personnes intéressées du département du Lot, que les consignations pour les aspirants aux titres d'officier de santé, pharmacien, herboriste et sage-femme de 2^e classe, seront reçues au secrétariat de l'Ecole du 5 au 20 août pour la session de 1874 ; après cette époque, les registres seront définitivement clos.

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* : « Un violent orage a subitement éclaté sur Toulouse, le 28, à 8 heures du soir. Une grêle abondante est tombée pendant plus de vingt minutes, accompagnée de torrents de pluie. Nous avons vu un grand nombre de grêlons

d'une dimension énorme. Il est impossible d'évaluer la quantité de vitres qui ont été brisées. Au square de la place Lafayette et sur les promenades, les arbres ont été dépouillés de leur feuillage et beaucoup d'oiseaux ont été tués.

Cette grêle s'est étendue aux environs de Toulouse, dans plusieurs directions et a causé de grands ravages. La banlieue est dévastée.

Nous apprenons par des voyageurs qu'il a également fortement grêlé à Auch, à la même heure.

A Cahors, il n'est heureusement tombé qu'une forte pluie accompagnée d'éclairs.

Mairie de Cahors.

Marché foire du mois d'août.

AVIS. — A cause de la fête de l'Assomption, le marché foire de Cahors est renvoyé au **lundi 17 août**, jour auquel aura lieu, également le **concours hippique**, entre les éleveurs du département.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

Versailles, 29 juillet.

Avant la séance, on assure que M. Thiers doit prendre la parole pour appuyer la dissolution de l'Assemblée.

A deux heures et demie, le débat s'engage sur la proposition de M. Raoul Duval et sur celle de M. Léon de Malleville.

M. Leurent, grand manufacturier du Nord. La question de la dissolution n'est pas seulement politique; elle est commerciale et industrielle. On a demandé, en effet, la dissolution en parlant de la prospérité des affaires. Je viens avec des documents officiels vous montrer que la dissolution serait pour les affaires une mesure détestable.

L'orateur examine la situation de diverses industries.

La cherté des céréales et la crise houillère ont été la véritable cause de la stagnation; le pain a été cher, et le charbon indispensable à l'industrie a doublé de prix pendant plusieurs mois. En outre, il a fallu maintenir l'argent au taux de 8% à la Banque de France, au lieu d'un taux inférieur à l'étranger, afin de faire rentrer ainsi chez nous une partie du numéraire que nous avons versé aux Prussiens. La mauvaise récolte des vins de 1873 s'est ajoutée à ces causes de stagnation, qui sont réellement étrangères à la politique.

L'honorable député cite à l'appui de son opinion un grand nombre de chiffres tirés des documents officiels. Il habite les centres industriels les plus populeux, et il déclare qu'il n'y a pas eu un seul ouvrier sans travail, et qu'aucun salaire n'a baissé, tandis que en Angleterre une grande crise sévissait.

Je conclus en disant que M. Max Richard, dans son rapport présenté hier sur la dissolution, a eu le plus grand tort de parler du marasme commercial. Les affaires de M. Richard ont prospéré comme les années précédentes. Il y a une confiance énorme, et s'il n'y avait pas tant de politique dans le pays, on se mettrait aux affaires avec une ardeur plus grande. Nous avons, grâce à Dieu, la plus belle récolte qu'on ait vue en France.

(Ce langage froisse la gauche qui interrompt à chaque instant, et qui est admonestée par M. Buffet.)

L'avenir s'annonce bien, les chefs de maison et les agriculteurs sont pleins d'espoir. Dans cette situation, il est mauvais de faire la dissolution de l'Assemblée. Chaque fois que des élections générales ont lieu, un ralentissement d'affaires se produit dans tous les pays. Cela se passe même de cette manière en Angleterre ou en Belgique, où cependant on ne craint jamais des mouvements révolutionnaires, et où chacun respecte l'autorité royale. Chez nous, on fait des révolutions, et nous avons des partis ardents qui ne reculent devant rien. Les élections générales agiteront profondément le pays, bien plus profondément qu'en Angleterre et en Belgique. L'hiver approche; il faut faire des dépenses de vêtement, et le prix des journées diminue pendant cette saison. Osez-vous prendre la responsabilité d'arrêter le travail, dont on a tant besoin? La dissolution l'arrêterait immédiatement; vous ne pouvez pas la voter malgré les tacticiens qui ne s'occupent que de politique.

(Les regards se tournent vers M. Thiers.) A la rentrée des vacances, nous discuterons les lois constitutionnelles. Je les désire, je les

voterais. Nous verrons alors quels sont ceux qui les repoussent. Quand cette discussion viendra, le travail aura marché pendant de longs mois, et la saison d'hiver aura été engagée favorablement pour le travail.

M. Max Richard dit que M. Leurent lui a reproché d'avoir parlé du marasme des affaires. Il s'est cru autorisé par la baisse des recettes des chemins de fer à s'exprimer comme il l'a fait.

M. de Lorgeril monte à la tribune et est accueilli par de vifs murmures. La gauche lui crie de parler. Elle sent combien de pareils orateurs servent ses desseins. Il lit un discours très-violent contre la République. La gauche rit et applaudit. La majorité se tait.

M. Buffet est obligé d'arrêter l'orateur, en lui rappelant qu'il ne traite pas la question de la dissolution. La gauche proteste. M. Buffet maintient son observation, malgré les encouragements donnés à M. de Lorgeril du côté où il ne siège pas. La gauche crie : Parlez, parlez, et la droite : assez, assez. M. Buffet revient à la charge, M. de Lorgeril voulant traiter la question des lois constitutionnelles.

M. Du Temple s'avance vers la tribune pour encourager M. de Lorgeril.

M. Buffet. Le débat serait dénaturé si on traitait à propos de la dissolution, la question de la République ou la question de la Monarchie.

Une scène inouïe se produit; M. de Lorgeril ne descend qu'en présence de l'opposition de l'immense majorité de l'Assemblée, et malgré la gauche.

M. Raoul Duval combat le discours de M. Leurent. Une dissolution est un fait grave pour les affaires; mais il faudra y procéder un jour, autant vaut la faire en ce moment. Il dit que le 20 novembre dernier, comme on ne pouvait pas créer la monarchie, on a pris un pis-aller. (nombreuses protestations.) Il ajoute qu'il faut arriver à un gouvernement définitif, au lieu d'un gouvernement intérimaire, et il n'admet pas que l'Assemblée puisse voter des lois constitutionnelles.

Plusieurs voix : On les a proposées au Pays le 16 mai, et vous avez voté contre elles.

M. Raoul Duval : J'ai voté contre elles parce qu'on présentait une loi électorale dont je ne voulais pas.

Qu'attendez-vous donc pour voter les lois constitutionnelles que vous avez présentées? Votre signature ressemble à celle d'hommes insolubles.

M. Buffet. Je demande à l'orateur d'expliquer ces paroles qui sont une injure pour l'Assemblée.

M. Raoul Duval. L'Assemblée a l'espérance de doter la France de lois constitutionnelles. Mon opinion est qu'elle ne le pourra pas. Voilà ce que j'ai voulu dire.

Je n'admets pas les arguments de M. Leurent, qu'on a envoyé à la tribune pour prévenir les objections. « Cris nombreux à l'ordre ! à l'ordre ! »

Une voix : Vous n'êtes plus maître de votre pensée et de votre parole.

M. Raoul Duval compare les balances de la Banque de France en 1873 et 1874, et dit que la situation est défavorable.

M. le marquis de Ploëc, agent de la Banque de France et sous-gouverneur, se lève de sa place et dit que la comparaison ne peut pas être faite. Si le portefeuille de la Banque était plus élevé l'an dernier, c'est qu'il était grossi, en dehors du papier commercial, d'une quantité énorme de papier relatif aux versements de l'emprunt. M. de Ploëc engage l'orateur à comparer l'année 1870, en pleine prospérité avant la guerre, à l'année 1874. Il se trouve qu'aujourd'hui le portefeuille commercial a augmenté, ce qui prouve l'activité des affaires. (Explosion d'applaudissements à droite.)

M. Raoul Duval expose qu'à ses yeux il y a désaccord entre les vœux du pays et les vœux de l'Assemblée.

Pour les élections, il faudra arborer franchement son drapeau.

Plusieurs voix : Quel est le vôtre? Quel est le vôtre?

M. Raoul Duval reprend sa thèse. La France, dit-il, veut un gouvernement définitif, quel qu'il soit avant l'hiver. Il croit à des élections conservatrices.

M. Leurent : M. Raoul Duval a dit que j'étais un homme de parti, et que j'avais été envoyé à la tribune. Je proteste contre cette injure. Je n'ai jamais été un homme de parti. J'ai refusé bien des choses que, sans doute, M. Raoul Duval aurait acceptées. (Cette allusion à un portefeuille ministériel refusé par M. Leurent est très applaudie.)

M. Raoul Duval : Je ne croyais pas avoir fait une injure à M. Leurent. Il a pensé pouvoir

attribuer mon langage à des aspirations personnelles méconnues. Il s'est trompé.

M. Octave Depeyre. Je viens combattre les deux propositions de dissolution. Elles ont été inspirées par des préoccupations de parti. On veut prendre une revanche contre la majorité de l'Assemblée.

On a voulu savoir de M. Raoul Duval quel était son drapeau. En lisant la proposition je trouve une phrase qui montre la couleur de ce drapeau. Cette phrase signifie « vous avez repoussé l'appel au peuple, je demande la dissolution. » Quant à la proposition de M. Léon de Malleville, on peut l'expliquer ainsi : « Vous avez refusé la république proposée par M. Casimir Périer ; je demande la dissolution. » Autrefois on disait : ou la république, ou la mort.

Parce que votre république n'a pas pu entrer dans le port, vous ne trouvez autre chose à proposer que la dissolution. (Bruit à gauche.)

M. Gambetta. Laissez-le donc parler.

L'orateur relève dignement cette apostrophe.

M. Depeyre. En dehors de la République, il reste quelque chose dans ce pays, il reste un gouvernement, il reste le maréchal Mac-Mahon. Vous avez dit quelquefois que vous vouliez fortifier le Maréchal. Singulière manière de le fortifier que de proposer la dissolution ! Le pays voudrait vous voir accepter le rendez-vous qui vous est donné à trois mois pour discuter les lois constitutionnelles. Mais non ! On a repoussé la République Casimir Périer, et vous vous écriez que tout est fini.

« Le courrier va partir. Le télégraphe vous apportera le résultat. »

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, le 29 juillet, 8 h. soir.

La dissolution a été repoussée par 42 voix de majorité.

Bourse de Paris.

Paris, 03 juillet 1874.

Rente 3 p. %	62,60
— 4 1/2 p. %	89,50
— 5 p. %	99,00

DÉPARTEMENT DU LOT.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Commune d'Escamps.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 64, de Cahors à Caylus.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune d'Escamps donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 64, de Cahors à Caylus, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, de deux au neuf août mil huit cent soixante-quatorze inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article cinq de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie d'Escamps, le vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-quatorze.

Le Maire,
Signé : SALGUES.

ANNONCES

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella-stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,341. Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traité sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE,

Cure n° 78,374.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure n° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la Revalescière l'a ramené. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens jespit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

(Société anonyme au Capital de 3,000,000 de francs)

104, RUE DE RICHELIEU, A PARIS

EST EN MESURE DE LIVRER ACTUELLEMENT AU PUBLIC

LES OBLIGATIONS COMMUNALES

ET

DÉPARTEMENTALES

de 300 Fr. 5 0/0

DU

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

(ÉMISSION DE 1872)

Au prix net de 275 francs

SANS COMMISSION

Intérêts 15 francs payables en janvier et en juillet. — Remboursement à 300 francs en cinquante ans. — Deux Tirages par an.

SÉCURITÉ

La loi du 6 juillet 1860 contient les articles suivants :

« La Société du Crédit Foncier de France est autorisée à prêter aux Communes et Départements les sommes qu'ils auront obtenu la faculté d'emprunter. »

« En représentation des prêts, et jusqu'à concurrence de leur montant, le Crédit Foncier est autorisé à créer et à négocier des Obligations, en se conformant aux règles établies au titre V de ses statuts. »

« Ces obligations jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations foncières ou lettres de gage, par les lois et décrets concernant le Crédit Foncier. »

« Les créances provenant des prêts faits aux Communes et aux Départements sont affectées, par privilège, au paiement des Obligations créées en représentation de ces prêts. »

REVENU

D'un revenu supérieur à 5 p. 100, les Obligations Communales et Départementales sont plus avantageuses au prix de 275 francs que les obligations des grandes lignes de Chemins de fer français qui viennent de hausser dans une proportion si sensible.

FACILITÉ DE NÉGOCIATION ET D'ENCAISSEMENT DES COUPONS

Il n'est pas de valeur plus commode, même pour des placements temporaires, que les Obligations Communales et Départementales. En effet :

1° Elles sont cotées au comptant et à terme à la Bourse de Paris et à toutes les Bourses de France.

2° La Banque de France prête sur ces titres jus-

qu'à 60 p. 100 de leur valeur.

3° Le coupon peut être touché, sans frais d'encaissement, chez tous les Trésoriers-payeurs généraux, chez tous les Receveurs particuliers des Finances et chez tous les agents du Crédit Foncier et du Crédit agricole.

CHANCES DE PLUS-VALUE

Avant la guerre, toutes les Obligations du Crédit Foncier avaient dépassé de beaucoup le taux de leur remboursement.

A mesure que les cours de la Rente s'élèvent, on voit les obligations Foncières se rapprocher de leurs anciens prix. Il est donc permis d'espérer une plus-value importante pour les Obligations Communales et Départementales.

ARBITRAGE INDIQUÉ

Il y a avantage, aux cours actuels des obligations des grandes lignes de Chemins de fer, à les échanger contre des Obligations Communales et Départementales.

Le Crédit Général Français fait cet échange au cours moyen, sans commission.

Adresser les demandes, avant le 15 août, au Crédit Général Français, 104, rue de Richelieu, à Paris, ou à ses Succursales : 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, et 29, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

On peut verser les fonds dans toutes les Succursales de la Banque de France au compte du Crédit Général Français.

Bulletin de la Société de Géographie.

SOMMAIRE :

I. — Mémoires et Notices.

H. Gorceix. — Aperçu géographique de la région des Khasia.

H. Duveyrier. — Une mer intérieure en Algérie.

A. Adam. — Esquisse d'une méthode pour l'enseignement de la géographie.

V.-A. Malte-Brun. — Rapport sur le concours au prix annuel.

II. — Communications.

Julien Thoulet. — L'œuvre du « Geological Survey of the Territories, » aux Etats-Unis.

Garnier. — Aperçu sur le royaume de Siam.

H. de Charencey. — Note sur l'abbé Brasseur de Bourbourg.

Brunet de Presle. — Rapport de la Section de comptabilité.

III. — Comptes rendus d'ouvrages.

William Hüber. — Les Montagnes par Albert Dupaigne, et le Club alpin français.

IV. — Nouvelles et faits géographiques.

N.-L. Bonaparte Wyse. — Excursion en Tunisie.

John Aitken. — La circulation des eaux dans l'Atlantique boréal (extrait d'une lettre à M. Elisée Reclus).

P. Duparquet. — Le Kacongo, province du Loango (résumé d'une lettre à M. l'abbé Durand).

De Compiègne et Marche. — Extrait d'une lettre au Président de la Société.

V. — Actes de la Société.

Vice-amiral baron de La Roncière-le-Noury. — Allocution prononcée à l'ouverture de l'Assemblée générale du 25 avril 1874.

Procès-verbaux des séances.

Carte.

H. Gorceix. — Itinéraire d'un voyage dans les Khasia et le bassin supérieur de Haliacmon, 1872.

Capitaine Roudaire. — Esquisse du rivage probable de la mer intérieure algérienne, 1874.

Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Etude de M^e FIEUZAL, avoué à Cahors.

EXTRAIT de demande

En Séparation de Biens.

Par exploits du ministère de MM. Cossé, huissier à Lalbenque et Balitrand, huissier à Cahors, en date du vingt-huit juillet courant enregistré, la dame Marie Delluc, sans profession, épouse Jean Périé, ex-épicière à Saint-Cévet, commune de Fontanes, demeurant et domiciliée audit lieu avec son mari, a formé contre ledit sieur Périé sa demande en séparation de biens et M. Benjamin Barraud, pris en sa qualité de Syndic de la faillite du sieur Périé Jean, ex-épicière a été assigné devant le tribunal de Cahors pour y voir déclarer le jugement commun avec lui, et M^e Fieuzal, avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant boulevard sud, a été constitué pour la demanderesse sur lesdites assignations.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné.

A Cahors, le vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-quatorze.

J. FIEUZAL.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

A VENDRE une grande quantité de Tuiles creuses pour toiture. — S'adresser au bureau du Journal du Lot.

NOUVEAU-NÉS
Avis aux Mères

Toutes les maladies du premier-âge, Coliques des Nouveau-Nés, vomissements, diarrhée, insomnies, toux, fièvre, et surtout les Dentitions difficiles et les Convulsions, sont prévenues et guéries par le SIROP PADIATIQUE de E. TEYSSEDE, Pharmacien à Limoges (Mention honorable de la Société protectrice de l'Enfance).

A Cahors, chez M. Rouquette, pharmacien.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

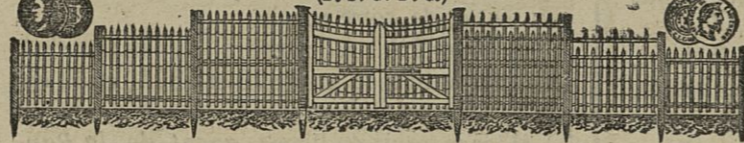
Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

Chez M. VINEL, pharmacien-droguiste.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (B. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX
Cours Napoléon, 132.

CLOTURES DE LA GIRONDE
EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Feux d'artifices ; Lanternes vénitiennes en tous genres.

AVIS IMPORTANT

EAU DES FÉES

RECOLORATION des CHEVEUX et de la BARBE

Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M^{me} SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : **Eau des Fées**, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS déloyales et nuisibles, M^{me} Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parfums de l'univers

EAUX MINÉRALES DE MIERS.

Hôtel Carbois, à Alvignac

Par Gramat (Lot).

GARE DE ROCAMADOUR

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS

L'efficacité des eaux de Miers, dont la réputation a été longtemps consacrée, aux départements limitrophes, est aujourd'hui parfaitement établie.

L'hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Enfin à la modicité des prix se joint un avantage inappréciable qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac. Les voyageurs qui logent à l'hôtel Carbois, ont l'avantage d'avoir le médecin inspecteur des eaux dans l'hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. CARBOIS, à Alvignac, par Gramat (Lot).

Carrosserie



Sellerie

CARAYON

CARROSSIER

Boulevard Sud, à Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera dans son magasin, des Voitures à 4 roues, au prix de 480 francs, et avec capotage, 700 francs. Phaétons, capoté pouvant changer les sièges à volonté, 850 francs. Harnais pour Voitures. — Bouclerie vernie, 90 francs ; bouclerie cuir, 100 francs. — Échange de Voitures.